77eme FIM RALLY 2024
REGLEMENT PARTICULIER

Règle 1 Organisation

Le Rallye FIM 2024 est organisé par: **Fédération italienne de Motocyclisme** (ci-après dénommée "l'Organisateur").

La Concentration aura lieu du **26 juin 2024 au 28 juin 2024** conformément au Code FIM pour les Concentrations Touristiques (ci-après le CTG) - Catégorie 1.1 Section Rallye FIM, au Règlement FIM, au Règlement FMNR et au présent Règlement particulier.

Règle 1.1

L'organisation du Rallye FIM 2024 a été attribuée à:
Nom: **Fédération Italienne de Motocyclisme**
Adresse: Viale Tiziano, 70 - 00196 - Roma - RM
Site Internet: www.fim-rally2024.com
Courriel: info@fimrallyitaly.com

Règle 1.2 Comité Exécutif

Président Jury FIM:	Niels Hansen	FIM Lic. No. : 15601
Membre(s) CTL:	Jean Cristophe Regal	FIM Lic. No. : 14421
Directeur de Rallye FIM 2024 :	Vittorio Angela	FIM Lic. No. : 44341
Directeur adjoint :	Rocco Lopardo	
Commissaire de l'environnement :	TBD	FIM Lic. No. :
Equipe des Résultats:	Franz Pintarich	FIM Lic. No. : 15605
	Stjepko Varga	FIM Lic. No. : 14322

La première réunion du Comité Exécutif (Président du Jury FIM, Délégué CTL et Organisateurs) aura lieu le 25 juillet 2024 à 17h00 à:

Salle de réunion: **Rally Center au point de rendez-vous**
Adresse: **Viale Terme, 51**
Coordonnées GPS : **N 43.040168 - E 11.819931**

Cette réunion n'est PAS accessible aux délégués nationaux

La première réunion des délégués nationaux aura lieu le 26 juillet 2024 à 18h00 à:
Salle de réunion: **Rally Center au point de rendez-vous**
Adresse: **Viale Terme, 51**
Coordonnées GPS: **N 43.040168 - E 11.819931**

Les réunions suivantes seront programmées par le Comité Exécutif.

Règle 2 Participation au Rallye

Conformément à l'art. 2.2 de la partie générale du CTG et à l'Art. 2 de la catégorie 1.1 du CTG.

Règle 3 Inscriptions

Règle 3.1

Les inscriptions individuelles se feront sur le formulaire mis à disposition à ce fin par l'Organisateur aux FMN (Art. 3 de la catégorie 1.1 du CTG). Les FMN renverront les bulletins d'engagement à l'organisateur après leur vérification (voir adresse au Reg.1.1).

Les participants qui ne sont pas affiliés à leur fédération nationale (FMN) doivent envoyer leur inscription directement à l'organisateur à :info@fimrallyitaly.com
Sur le formulaire d'inscription, dans le champ « Fédération Nationale (FMN) », il faut inscrire la nationalité. Le « Numéro de série d'immatriculation/FMN » reste vide.

Règle 3.2

Les FMN prépareront également une liste qui devra être soumise aux organisateurs en utilisant l'adresse électronique indiquée dans le Reg. 1.1.
La liste est créée en remplissant la feuille de calcul Excel envoyée avec le matériel d'information/d'invitation. Dans cette liste, veuillez également indiquer le nom, le numéro de licence et l'adresse mail du délégué national (IMPORTANT!)

Pour les inscriptions adressées directement à l'organisateur, celui-ci remplira la feuille de calcul Excel.
Ces feuilles de calcul Excel doivent être envoyées par l'organisateur à l'équipe des résultats CTL dès réception.

Règle 4 Droits d'inscription

Le prix d'inscription est fixé par la Fédération du participant. Il est composé des frais d'organisation de 200 Euros (€) auxquels s'ajoutent les éventuels frais administratifs qui pourraient être ajoutés par la FMN. Le montant est fixé en Euros (€). Les frais de transfert sont à la charge du participant (frais partagés -SHA pour les membres de l'UE).

Les enfants âgés de 8 à 12 ans paieront 50 % du prix adulte. Les enfants de moins de 8 ans seront admis gratuitement.
L'inscription comprend :
• un pack de bienvenue
• deux pique-niques
• trois dîners assis
• des spectacles musicaux
• l'accès au lieu principal de l'événement
• jeux olympiques de moto
• parking moto dans le lieu principal de l'événement
• une excursion

Les frais d'inscription seront payés intégralement (100%) par les FMN des participants avant le **12 avril 2024** sur le compte suivant:

Nom du titulaire du compte :	**Federazione Motociclistica Italiana**
Adresse du titulaire du compte :	**Viale Tiziano, 70 – 00196 Roma - RM**
Nom de la banque :	**BNL Sportello CONI**
IBAN :	**IT51H0100503309000000000170**
BIC/SWIFT :	**BNLIITRR**
Objectif :	**FIM-Rallye et description**

Tous paiements seront effectués en euros (€). Les frais de transfert sont à la charge du participant (SHA pour les membres de l'UE).

L'organisateur se réserve le droit de refuser les inscriptions après la date limite d'inscription.

Si l'organisateur devait accepter des inscriptions après la date limite d'inscription, un supplément jusqu'au 25 % sur les frais d'inscription peut être imposé.

Si l'organisateur devait accepter les inscriptions effectuées sur le lieu de la réunion, un supplément de 25 % sera imposé.

Règle 5 Date de clôture des inscriptions

La date limite pour la clôture des inscriptions et pour la réservation de l'hébergement est **le 12 avril 2024**.

Reg. 6 Cadeaux, souvenirs et services à l'intention des participants

Tout participant ayant payé les frais d'inscription via les FMN recevra les avantages minimaux énumérés à l'Art. 4 de la catégorie 1.1 du CTG.

Règles 7 Hébergement

- 100% des frais de réservation du camping seront versés lors de l'inscription.
- 100% des frais de réservation de l'hôtel seront versés lors de l'inscription.

Les réservations d'hôtel ou de camping s'effectueront sur le formulaire de réservation «hébergement». La somme due pour l'hébergement sera payée en même temps que les frais d'inscription. Les réservations de camping et d'hôtel s'effectuent sur le formulaire de réservation « hébergement ». Les montants pour l'hébergement sont à régler en même temps que les frais d'inscription, donc avant le **12 avril 2024** sur le compte bancaire indiqué au reg. 4. Tous les paiements seront en euros (€) et couvriront les frais de transfert (SHA pour les membres de l'UE).

Règles 8 Excursions facultatives

Les réservations des excursions facultatives doivent être effectuées en même temps que l'inscription sur le formulaire spécial prévu à ce fin. Ces voyages doivent également être réglés en totalité en même temps que le droit d'entrée (**avant le 12 avril 2024**).

Description à l'Annexe A

Règle 9 Centre d'Accueil /Administratif

Le Centre d'accueil/administratif sera ouvert du lundi **24** juin 2024 au **29** juin 2024.

Lieu :	**Parc Acquasanta**
Adresse :	**Piazza Martiri Perugini, 3 – Chianciano Terme**
Coordonnées GPS :	**N 43.041434 - E 11.817036**

Horaires d'ouverture du centre d'accueil/administratif :

24 juin 2024	de 10h00 à 22h00
25 juin 2024	de 09h00 à 21h00
26 juin 2024	de 08h00 à 21h00
27 juin 2024	de 08h00 à 21h00
28 juin 2024	de 08h00 à 20h00
29 juin 2024	de 09h00 à 12h00

Le jour de l'arrivée, chaque participant recevra des informations concernant le lieu de rassemblement à partir du quel chaque équipe nationale se rendra au contrôle des arrivées.

Les papiers d'entrée, les véhicules et les pièces d'identité des participants (avec photo) seront vérifiés au Centre d'accueil à votre arrivée. Les timbres FIM Meritum et Co-Meritum ne seront pas distribués (le processus étant désormais automatique).

Une fois l'identification réussie du participant, la «carte de classification» du participant (similaire à sa carte d'identité, mais utilisée pour la classification) sera placée dans la « boîte de résultats » pour être utilisée pour la classification et les résultats.

Les participants non affiliés aux FMN ou à leurs organismes délégués **ne seront pas classés**.

La date/heure finale des inscriptions au classement sera décidée par le Président du Jury FIM.
S'il devait y avoir un problème avec la classification des participants, le problème devra être résolu conformément au CTG entre le Délégué National FMN et les membres de l'équipe des résultats FIM CTL.

Règle 10 Contrôle d'Arrivée

La cérémonie d'arrivée sera opérationnelle le 27 juin 2024 de 10h00 à 16h00 au lieu indiqué dans le Welcome Pak.

Ni les copies ni les formulaires d'inscription originaux ne seront acceptés ou pris en compte pour le classement lors de la cérémonie d'arrivée. Les arrivées tardives doivent d'abord se présenter au centre d'accueil. Les inscriptions au classement seront traitées dans le Welcome Center (pas au contrôle des arrivées !) selon les conformément à la **Règle 9**.

Règle 11 Parc d'Arrivée

Après la cérémonie d'arrivée, les motos doivent rester dans le parc d'arrivée jusqu'à ce que la dernière nation soit entrée dans le parc. Les participants pourront quitter le parc d'arrivée mais celui-ci restera sécurisé jusqu'à 16h00.

Règle 12 Résultats et Classements

Selon le CTG (Art. 8, Catégorie 1.1)

Règle 13 Disqualification

Les participants peuvent être officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif de la Concentration si cela s'avère nécessaire.

Règle 14 Cérémonie de remise des prix

Selon l'art. 13 de la catégorie 1.1 du CTG.

- Le soir du 27 juin 2024. (site du Rallye) - Récompenses interclubs, récompenses d'âge, récompenses spéciales
- Le soir du 28 juin 2024 (site du rallye) – Défis, flambeau d'honneur, présentation du prochain rallye FIM et cérémonie de clôture

Règle 15 Délégués Nationaux

Chaque FMN participante doit désigner un délégué titulaire d'une licence de commissaire touristique. La nomination devra être faite par écrit à l'organisateur au moins 15 jours avant la réunion (Voir Art. 8 de l'Annexe C du CTG (Comité Exécutif d'une réunion).
Voir aussi Règl. 3.2 de ces S.R.

Règle 16 Annulation de la Concentration

Selon l'art. 2.7 de la Partie Générale du CTG, l'organisateur peut annuler la réunion :

- si, à la date de clôture, le nombre d'inscriptions est inférieur à 600.
- en cas de nécessité absolue.

En cas d'annulation de la Concentration, pour quel raison que ce soit (Covid ou autre), les participants ayant transmis leurs bulletins d'inscription et leurs fonds avant la date limite d'inscription, seront avertis et remboursés intégralement (100%) via leur FMN ou directement de l'Organisateur, en fonction du mode de paiement initial.

Règles 17 Généralités

L'arrivée est possible le 24 juin 2024 à partir de minuit.

Le participant accorde à l'organisation, à la FIM et à leurs organismes désignés le droit d'utiliser son image et celle de sa moto sans limitation de ses droits de publicité et/ou d'utilisation commerciale. Cela inclut la ressemblance dans toute diffusion en direct ou enregistrée ou toute autre transmission ou reproduction de l'événement.

Règles 17.1 Annulation d'une inscription individuelle

En cas d'annulation d'inscription individuelle, elle sera effectuée via la FMN du participant, ou directement (pour les participations individuelles) et sera envoyée à l'Organisateur aux coordonnées indiquées au Reg. 1.1 (le courrier électronique est préférable).

Si l'annulation est envoyée :

- **au plus tard le 14 avril 2024**
  - o Dans ce cas, 100% des frais d'inscription, d'hébergement et autres services prépayés seront remboursés.
- **entre le 15 avril et le 30 avril 2024**
  - o Dans ce cas 70% seront remboursés
- **entre le 1er mai et le 15 mai 2024**
  - o Dans ce cas 50% seront remboursés
- **après le 15 mai**
  - o aucun remboursement n'est possible

Le montant à rembourser sera diminué du montant des frais de transfert d'argent applicables.

Règle 18 Responsabilité des Autorités, des Organisateurs et des Participants

Selon l'art. 4 de la partie générale du CTG.

Règle 19 Conduite des Motocyclistes et protection de l'Environnement

Les participants au Rallye FIM sont des ambassadeurs motocyclistes de leur pays et il est attendu qu'ils respectent les autres usagers de la route conformément au CTG, Art. 3 de la Partie Générale

Recommandations aux usagers de la route

Faire preuve de respect sur les routes

- Les motocyclistes doivent adopter des habitudes de conduite qui permettent une intégration complète avec les autres types d'usagers de la route.
- Roulez en toute sécurité et évitez de rouler de façon agressive et compétitive.
- N'empruntez que des itinéraires ouverts aux motocyclistes.
- Roulez en adoptant une allure tranquille et discrète lorsque vous roulez en groupe.
- Rappelez-vous que nos villes et nos routes publiques ne sont pas des circuits.

Nuisance sonore

- Conduisez poliment et limitez la pollution sonore en n'utilisant votre klaxon qu'en cas d'urgence.
- Utilisez un système d'échappement standard ou un autre système peu bruyant et maintenez les systèmes-audio à un niveau peu élevé.

Respect de l'environnement

- Économisez l'essence et réduisez la pollution en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt de manière inutile
- Respectez la nature en évitant de rouler sur des chemins qui pourraient être endommagés au point de ne plus pouvoir se rétablir naturellement.
- Protégez la faune sauvage et son habitat naturel en roulant intelligemment.
- Assurez-vous que vos huiles usagées, pneus, batteries et autres articles recyclables sont correctement recyclés.
- Encouragez une utilisation rationnelle du carburant et une économie d'espace en utilisant des motocyclettes au lieu de conduire des automobiles.

Rome, le 15 décembre 2023

Directeur du Rallye FIM 2024 : *Vittorio Angela*

Directeur adjoint : *Rocco Lopardo*

Président du Jury de la FIM : *Niels Hansen*